

1. Substance/Descriptif de la préparation et nom du fabricant

Indications relatives au produit

Nom commercial : durcisseur universel

N° article : H 0050-H

Fabricant/fournisseur :

NILOS GmbH & Co. KG, Reisholzstraße 15, 40721 Hilden, Germany

Tél.: +49 2103 951 - 0

Fax: +49 2103 951 - 199

Tél. d'urgence: +49 173 5306827

2. Composition/information sur les composants

Caractérisation chimique

Solution de polyisocyanate et dichlorométhane

Substances dangereuses :

dichlorométhane, teneur : 60 - 100 %

diphénylméthane-diisocyanate, isomères et homologues, teneur : 13 - 30 %

N° CAS : 75-09-2, N° CE : 9016-87-9

Classification de la substance ou du mélange, Définition du produit: Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Irrit. 2, H315

Eye Irrit. 2, H319

Resp. Sens. 1, H334

Skin Sens. 1, H317

Carc. 2, H351

STOT SE 3, H335 (Irritation des voies respiratoires)

STOT RE 2, H373

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification: Carc. Cat. 3; R40
Xn; R20, R48/20
Xi; R36/37/38
R42/43

Dangers physiques ou chimiques: Réagit lentement avec l'eau pour produire du dioxyde de carbone pouvant faire rompre des containers clos. Cette réaction s'accélère à des températures plus élevées.

Dangers pour la santé humaine: Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
Nocif par inhalation.
Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Ce produit est un irritant respiratoire et un sensibilisant respiratoire potentiel: une inhalation répétée de vapeurs ou d'aérosols à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail peut provoquer une sensibilisation respiratoire. Une réponse hyper-réactive à une concentration même minime de MDI peut se développer chez les personnes sensibilisées. Les symptômes respiratoires peuvent n'apparaître que plusieurs heures après l'exposition.

3. Identification des dangers

Préparations dangereuses au sens des directives (EG) Nr. 1907/2006 (REACH) appendice 2
Indication de danger : nocif

Symbole de danger :



Mentions particulières de danger

H302+H312+H332	Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou de contact avec la peau.
H312+H332	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence et vertiges.
H351	Peut provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H410	Très nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

4. Premiers secours

Informations générales

En cas de malaise, appeler le médecin. Enlever les vêtements salis par le produit.

Après inhalation

Veiller à l'apport d'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si le sujet arrête de respirer. Si la respiration est difficile, une personne compétente doit administrer de l'oxygène à la victime, appeler un médecin.

Après contact cutané

Bien rincer avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau les yeux avec les paupières ouvertes pendant plusieurs minutes, consulter un médecin.

Après ingestion

Ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin ou transporter d'urgence à l'hôpital. Mesures de traitement après examen de l'état du patient par le médecin.

Après examen de l'état du patient par le médecin.

Informations pour le médecin

Étant donné qu'une absorption rapide se produit dans les poumons après l'inhalation, conduisant ainsi à des effets systémiques, le médecin doit décider si le vomissement doit être déclenché ou non. Le contrôle par sonde endotrachéale et de œsophage s'avère judicieux, si un lavage est effectué. Si la vidange gastrique est indiquée, le risque d'aspiration pulmonaire doit être appréhendé avec le risque de toxicité. L'exposition peut augmenter l'excitabilité du myocarde. Administrer les agents de stimulation sympathiques uniquement en cas d'extrême urgence. Aucun antidote spécifique connu. Mesures de traitement et de suivi après examen de l'état du patient par le médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit même ne brûle pas. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Adapter les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Refroidir des récipients en danger en les aspergeant d'eau.

Moyens d'extinction appropriés : aucune restriction.

Équipement de protection spéciaux : porter un appareil respiratoire autonome.

Le chlorure d'hydrogène et le phosgène peuvent être produits lorsqu'ils sont exposés à la chaleur du feu.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Veiller à une aération et une ventilation suffisantes.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser le produit dans les canalisations, les eaux ou la terre. Si cela ne peut pas être évité, les autorités doivent être notifiées.

Procédé d'épuration

Absorber avec des matériaux liant les liquides, (sable, liant universel) et transférer dans un récipient fermé.

7. Manipulation et stockage

Conserver dans des récipients fermés. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière du soleil. Les prescriptions légales et les directives techniques (TRbF 20) sont à respecter.

8.1 Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Lors du travail, porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. La concentration dans l'air doit être réduite à un minimum afin que les valeurs seuils indiquées restent constamment inférieures. L'odeur du MDI n'est perceptible que lorsque la valeur VME a été largement dépassée. Les employés qui utilisent des substances occasionnant l'hypersensibilité des voies respiratoires ou qui entrent en contact avec elles doivent être placés sous surveillance médicale. Les personnes susceptibles d'être asthmatiques, souffrant de bronchite ou ayant une sensibilisation cutanée ne doivent pas utiliser les produits à base de MDI. Les valeurs seuils indiquées plus bas ne sont pas valables pour les personnes déjà sensibilisées. Les personnes sensibilisées doivent être tenues à l'écart de toute nouvelle exposition.

Nom du composant :
Dichlorométhane

Valeurs seuils :
TRG900 VME (Allemagne, 9/2003)
Système d'écrtage : 1400 mg/m³, 15 minutes
Forme : toutes les formes
Système d'écrtage : 400 ppm, 15 minutes
Forme : toutes les formes
TWA : 350 mg/m³, 8 heures
Forme : toutes les formes
TWA : 100 ppm, 8 heures
Forme : toutes les formes

Nom du composant :
Diphénylméthane-4,4-diisocyanate

Valeurs-seuil :
Liste des valeurs VME (Allemagne, 7/2003)
Système d'écrtage : 0,1 g/cm³
Forme : fraction inhalable
TWA : 0,05 mg/m³, 8 heures
Forme : fraction inhalable
TRGS900 VME (Allemagne, 9/2003)
Système d'écrtage : 0,05 g/cm³
Forme : toutes les formes
TWA : 0,05 mg/m³, 8 heures
Forme : toutes les formes

8.2 Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Procédures de surveillance recommandées

Dilaurate de dibutylétain	Liste des valeurs VME (Allemagne, 7/2003) pour la peau Système d'écrêtage : 0,2 mg/m ³ , 15 minutes Forme : fraction inhalable TWA : 0,1 mg/m ³ , 8 heures Forme : fraction inhalable
	TRGS900 VME (Allemagne, 9/2003). Peau Système d'écrêtage : 0,4 mg/m ³ , 15 minutes Forme : fraction inhalable TWA : 0,1 mg/m ³ , 8 heures Forme : fraction inhalable

Protection individuelle :

Voies respiratoires

Une protection respiratoire avec circulation d'alimentation indépendante en air appropriée doit être portée en cas de ventilation insuffisante ou si les conditions d'opérations l'exigent.

Peau et corps

Protection intégrale (de préférence en coton épais) ou une combinaison de protection jetable Tyvek Pro Tech « C » ou Tech Tyvek-Pro « F ». Les vêtements contaminés doivent être soigneusement nettoyés avant réutilisation.

Yeux

Porter des lunettes de protection de chimiste. Porter un appareil de protection recouvrant complètement le visage lorsqu'il y a risque d'éclaboussure.

Protection individuelle :

Mains

Les matériaux de protection suivants sont recommandés : le caoutchouc néoprène en nitrile butadiène, le caoutchouc butyle, le PVC résistant, le polyuréthane laminé.

Les gants jetables fins doivent être évités lors d'une utilisation répétée ou prolongée. Lors de la manipulation des produits en polyuréthane récemment fabriqués, des gants de protection doivent être portés pour éviter le contact de la peau avec des traces de résidus car elles peuvent entraîner un risque pour la santé.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect :	liquide
Couleur :	marron
Odeur :	légère odeur de renfermé
Point d'ébullition :	>300 °C, se décompose
Point de fusion :	non disponible
Point d'éclair :	en vase clos : >62 °C (143,6 °F)
Propriétés explosives :	non explosif
Pression de vapeur :	non disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau :	non applicable. Réagit avec l'eau et l'octanol.
Solubilité dans l'eau :	non soluble. Réagit avec l'eau.
Autres solubilités :	soluble dans la plupart des solvants organiques.
Étanchéité à la vapeur :	8,5
Concentration de la vapeur de saturation :	32 ug/m ³ , 20 °C
Température d'auto-inflammabilité :	>600 °C

10. Stabilité et réactivité

Stable à température ambiante. Le dioxyde de carbone est libéré lors de la réaction avec de l'eau (humidité). Réagit de façon exothermique avec des substances contenant des groupes à hydrogène actif. La réaction devient progressivement plus forte et peut être violente à des températures plus élevées si la miscibilité des partenaires réactionnels existe ou si elle est supportée par agitation ou en présence de solvants. Le MDI n'est pas soluble dans l'eau car il est plus lourd que l'eau. Il coule au fond, mais réagit lentement au niveau de l'interface. Une couche solide de polyurée, insoluble dans l'eau se crée au niveau l'interface et libère du dioxyde de carbone.

Conditions à éviter :	éviter les températures élevées
Substances à éviter :	l'eau, les alcools, l'amine, les bases et les acides
Produits de décomposition dangereux :	peu probable en condition d'utilisation industrielle normale

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs DL/CL50 pertinentes pour la classification :

Composantes : dichlorométhane

Voie orale : 1,6 mg/kg rat

Inhalation/4h : 88000 mg/m³ rat

Composante diphénylméthane-diisocyanate, isomères et homologues

Voie orale : 2,2 mg/kg souris

Inhalation/4h : 170 mg/m³

Irritation primaire :

Des yeux : irritation

Inhalation :

Sensibilisation des voies respiratoires possible.

12. Informations écologiques

Aucune donnée écologique disponible.

Informations générales :

Catégorie de danger pour les milieux aquatiques 2 (Classification propre) : nocif pour l'eau

Ne pas laisser pénétrer dans les nappes phréatiques, les cours d'eau ou les canalisations, même en petites quantités.

Pénétration dans le sol dangereuse pour l'eau potable.

13. Considérations relatives à l'élimination

Ne pas mettre au rebut avec des absorbants non combustibles. Conserver dans des récipients fermés.

Neutraliser avec une solution d'ammoniaque à 1%. Brûler dans un incinérateur pour les déchets chimiques dangereux.

Code de déchet EAK / désignation du déchet :

080501* / déchets d'isocyanates

160305* / Déchets organiques contenant des substances dangereuses

14. Informations relatives au transport

Transport par route ADR/RID et GGVE :

Classe ADR/RID :	6.1
Étiquetage d'avertissement :	6.1
Groupe d'emballage :	III
N° ONU :	1593
Nom de la substance dangereuse :	mélange à base de dichlorométhane

Transport par mer IMDG/GGVSee :

Classe IMDG/GGVSee :	6.1
Étiquetage de danger :	6.1
N° ONU :	1593
Groupe d'emballage :	III
N° EMS :	F-A, S-A
Polluant marin :	non
Nom technique correct :	mélange à base de dichlorométhane

Transport aérien ICAO/IATA :

Classe ICAO/IATA :	6.1
Étiquette d'avertissement :	6.1
Numéro Id/ONU :	1593
Groupe d'emballage :	III
Désignation technique exacte :	mélange de dichlorométhane

15. Réglementation

Classification et marquage CE :

Classification selon la directive 67/548/CEE-88/379/CEE, marquage selon les décrets relatifs aux produits dangereux.

Symbole de danger :



H302+H312+H332	Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou de contact avec la peau.
H312+H332	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence et vertiges.
H351	Peut provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H410	Très nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P232	Préserver de l'humidité.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284	Porter une protection respiratoire
P305+P351+P338	En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405	Garder sous clef.

Réglementations nationales

TA Luft, classe III

Pollution des eaux CPE 2

Respecter la notice de CWK (Notice BG M040)



16. Autres informations

Le produit est destiné exclusivement à une utilisation professionnelle. Les informations se basent sur l'état actuel des connaissances et de la pratique. La fiche de données de sécurité décrit le produit selon les exigences de sécurité. Les données ne sont pas destinées à garantir les caractéristiques des produits.